

Réflexion et méditation proposée par Mgr Pascal Wintzer pour le lundi 4 mai 2020

Les chapitres 10 et 11 du livre des Actes, après l'adhésion de Saul à Jésus Christ, rapportent la conversion de Pierre. Le Juif, observant de la Loi et des pratiques rituelles, dont celles qui concernent la nourriture, se libère de ces dernières pour permettre aux païens de devenir des disciples. *Les Apôtres et les frères qui étaient en Judée avaient appris que les nations, elles aussi, avaient reçu la parole de Dieu. Lorsque Pierre fut de retour à Jérusalem, ceux qui étaient juifs d'origine le prirent à partie, en disant : « Tu es entré chez des hommes qui ne sont pas circoncis, et tu as mangé avec eux ! »* Actes 11, 1-3.

Cette interrogation, une véritable mise en cause de Pierre, s'explique par ce qui s'est passé au chapitre précédent, et que la liturgie n'a pas retenu pour la lecture. Le chapitre 10 a mis en scène trois protagonistes, Pierre, Corneille, un centurion romain, et, comme nous l'avons vu dans les précédents chapitres des Actes, l'Esprit Saint, ici se manifestant par une voix ou un ange. C'est l'Esprit qui conduit les deux hommes à se rencontrer ; or, une telle rencontre était improbable, et même, pour Pierre, interdite : *Vous savez qu'un Juif n'est pas autorisé à fréquenter un étranger ni à entrer en contact avec lui. Mais à moi, Dieu a montré qu'il ne fallait déclarer interdit ou impur aucun être humain. C'est pourquoi, quand vous m'avez envoyé chercher, je suis venu sans réticence. J'aimerais donc savoir pour quelle raison vous m'avez envoyé chercher.* Actes 10, 28-29.

Il a donc fallu que Dieu lui-même conduise ces deux hommes l'un vers l'autre, lève les préventions de l'un, et conduise ainsi le Romain, le païen, à devenir chrétien :

Pierre parlait encore quand l'Esprit Saint descendit sur tous ceux qui écoutaient la Parole. Les croyants qui accompagnaient Pierre, et qui étaient juifs d'origine, furent stupéfaits de voir que, même sur les nations, le don de l'Esprit Saint avait été répandu. En effet, on les entendait parler en langues et chanter la grandeur de Dieu. Pierre dit alors : « Quelqu'un peut-il refuser l'eau du baptême à ces gens qui ont reçu l'Esprit Saint tout comme nous ? » Et il donna l'ordre de les baptiser au nom de Jésus Christ. Alors ils lui demandèrent de rester quelques jours avec eux. Actes 10, 44-48.

Ici, comme toujours, c'est une rencontre qui opère des changements chez ceux qui la vivent. C'est l'humain, la vie, qui se montrent plus forts que les règles, pourtant si fortes ici : la circoncision et l'interdiction de certains aliments.

Bien entendu, le choix que fait Pierre est décisif pour la vie de l'Eglise, il accomplit des gestes que Jésus lui-même ne fit pas mais qui traduisent le sens de sa vie : il est venu pour que tous les hommes aient la vie en abondance (cf. Jn 10, 10). A la suite de cet événement et du discours de Pierre, des païens pourront devenir chrétiens sans être soumis à la Loi juive.

Certes, l'expérience mystique de Pierre, la vision de Jaffa, n'a pas été vécue par les autres disciples, tous des Juifs, il faut donc, et le chapitre 11 le rapporte, que Pierre justifie son geste et affirme qu'il le fit en fidélité à Dieu : *Si Dieu leur a fait le même don qu'à nous, parce qu'ils ont cru au Seigneur Jésus Christ, qui étais-je, moi, pour empêcher l'action de Dieu ? »* En entendant ces paroles, ils se calmèrent et ils rendirent gloire à Dieu, en disant : *« Ainsi donc, même aux nations, Dieu a donné la conversion qui fait entrer dans la vie ! »* Actes 11, 17-18.

On comprend que l'attitude de Pierre, adoptée par l'ensemble des fidèles, demeure un paradigme pour l'Eglise : ne risquons pas, par l'imposition de pratiques, sans doute nobles et respectables, de mettre obstacle à la liberté de l'Esprit et à la rencontre avec Jésus Christ. Sachons être disponibles aux événements et aux rencontres ; la vie doit l'emporter sur nos règlements.